

FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY BALL

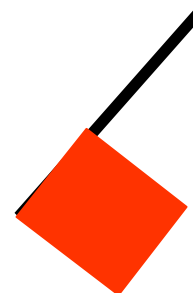
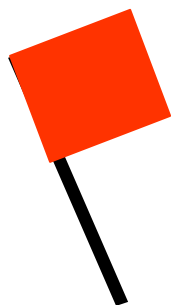


C.C.A

**JUGES DE LIGNES**

L.N.V.

**"MODE D'EMPLOI"**



# **RAPPEL AUX JUGES DE LIGNES**

## **OBLIGATIONS**

Les juges de lignes *avant le match* doivent:

- être en possession de leur licence ( comme le reste du corps arbitral )
- arriver 1 heure avant le match ( comme le reste du corps arbitral ) avec leur fiche d 'évaluation
- avoir leur tenue réglementaire et correcte ( comme le reste du corps arbitral )
- être à l 'écoute des recommandations des arbitres avant le match
- participer au protocole de présentation du match.

## **RECOMMANDATIONS**

Les juges de lignes pendant le match doivent se positionner correctement pour assurer leur mission en fonction des situations de jeu.

Les juges de lignes doivent bien observer les situations de jeu et les actions des joueurs pour bien capter les informations qu 'ils auront a transmettre par le drapeau, au 1er arbitre en appliquant le contenu de la règle 27 et les recommandations des arbitres.

## **CONSEILS**

Suivre en permanence le ballon: de la frappe de service jusqu 'au contact avec le sol ou toutes autres parties entraînant une faute.

Pour cela, il vous faudrait revoir les règles :

- 9.3 et 9.4
- 11.1.1
- 13.3.1
- 13.4.3

et la figure 5 de la section : Plans et illustrations.

Regarder le 1er arbitre après votre geste ( communiquer ).

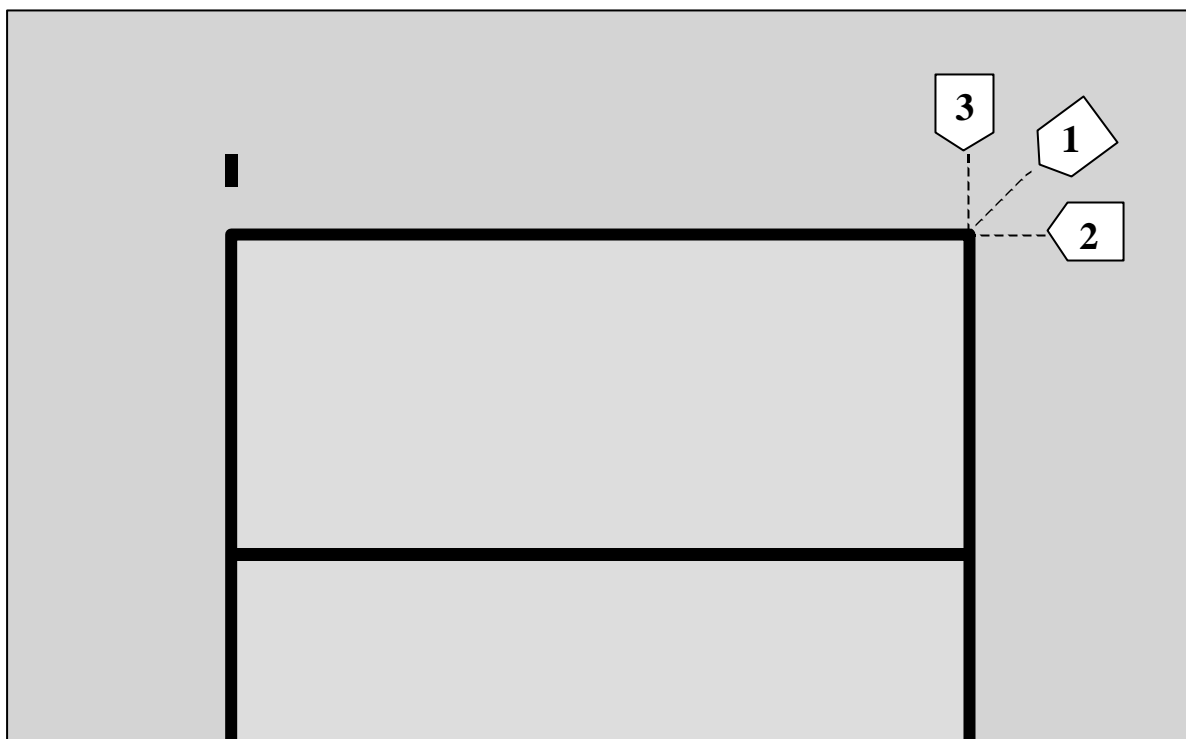
Ne pas discuter avec les joueurs ou officiels: si problème, en référer dès que possible aux arbitres.

Aux temps morts et entre les sets: s 'éloigner de la position normale afin de faciliter le travail des essayeurs, en évitant de discuter avec le public.

A la fin du match, rejoindre rapidement les arbitres au pied du podium du 1er arbitre.

Après le match, au vestiaire, participer à l 'évaluation de votre prestation par le premier arbitre et ne pas oublier de retourner votre évaluation à votre président de C.R.A.

# EMPLACEMENT DES JUGES DE LIGNES



## Position des juges de lignes:

### **Position 1:**

Le juge de ligne est en attente de décision ou au repos.

- les jambes doivent être légèrement écartées,
- le bras tenant le drapeau doit être le long de sa jambe,

le drapeau doit être sur le côté de la jambe à droite ou à gauche mais en aucun cas devant.

### **Position 2:**

Position d'observation au moment du service et de la ligne de fond.

### **Position 3:**

Position d'observation de la grande ligne, des ballons touchés et des ballons dehors :

- hors antenne ou touchant l'antenne.
- ballon dans le petit filet ou le bas de l'antenne.
- ballon touchant : câble, corde, poteau, chaise d'arbitre

# ROLES DES JUGES DE LIGNES

## Règle 27

### 27.1 EMPLACEMENT

#### En LNV

Si deux juges de lignes seulement sont utilisés, ils se placent en diagonale, dans les angles situés à main droite de chaque arbitre à 1 ou 2 m de l'angle.

Chacun d'eux contrôle la ligne de fond et la ligne latérale de son côté. ( **Fig. 10** )

### 27.2 RESPONSABILITES

**27.2.1.** Les juges de lignes remplissent leurs fonctions en utilisant un fanion ( 40X 40 cm ) de la façon indiquée à la figure 12;

27.2.1.2 ils signalent le ballon « dedans » (in) et « dehors » (out) ( règles 9.3 et 9.4 ) chaque fois que le ballon tombe près de leurs lignes;

27.2.1.2 ils signalent les ballons « dehors » touchés par l'équipe qui reçoit le ballon;

27.2.1.3 ils signalent les ballons qui touchent les antennes, les ballons de service qui franchissent le filet à l'extérieur de l'espace de passage, etc. ( règles 9.4.3 et 9.4.4 );

27.2.1.4 ils signalent tout joueur ( en dehors du serveur au service) qui empièterait sur l'espace extérieur à son camp au moment de la frappe de service;

27.2.1.5 ils signalent les fautes de pied du serveur ( règle 13.4.2).

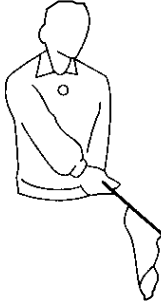

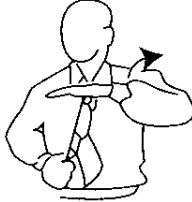
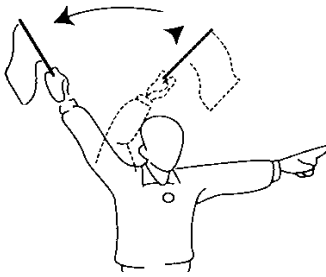
27.2.1.6 Ils signalent tout contact de l'antenne située de leur côté du terrain par tout joueur jouant la balle ou essayant de la jouer.

27.2.1.7 Ils signalent le ballon qui franchit le filet vers le terrain adverse à l'extérieur de l'espace de passage ou qui touche l'antenne située de son côté.

27.2.2 A la demande du premier arbitre, les juges de lignes doivent répéter leur geste.

**28.2 Les juges de ligne doivent indiquer au moyen du signal officiel, la nature de la faute commise, en le maintenant un moment.**

# GESTES OFFICIELS DES JUGES DE LIGNES

<p>Ballon « dedans » (in)</p> <p>R.9.3</p>	<p>1</p> 
<p>Ballon « dehors » (out)</p> <p>R.9.4.1</p>	<p>2</p> 
<p>Ballon touché</p> <p>R.27.2.1.2.</p>	<p>3</p> 
<p>Ballon hors jeu ou faute de pied d'un joueur au service</p> <p>R.9.4.2 R 9.4.3 R 9.4.4 R.13.4.3 R 27.2.1.4 R.27.2.1.6.</p>	<p>4</p> 
<p>Jugement impossible</p>	<p>5</p> 